

« Que faut-il savoir sur l'aménagement du territoire ? » par M. Bernard Staub

(22 septembre 2016)

Monsieur Bernard Staub est depuis 1995 chef du service cantonal soleurois de l'aménagement du territoire après avoir œuvré dans différentes instances fédérales. Dans cette fonction, il a aussi été président de la Conférence suisse des responsables cantonaux de l'aménagement du territoire.

Dans un français presque parfait acquis en héritage de sa grand-mère, native des montagnes neuchâteloises, il nous définit l'aménagement du territoire comme l'art de gérer les conflits d'intérêt en matière de territoire. En fait notre vie se déroule principalement sur un tiers de la surface de la Suisse, dont 7% de surface d'habitat et 24% de surfaces agricoles.

Pour nous faire comprendre l'importance et les difficultés de cette tâche, il cite des chiffres : la perte de la surface agricole est de 1m² par seconde ce qui correspond par année à la perte d'une surface, équivalente au lac de Zoug soit 3545 ha !

Le travail de son équipe, qui coordonne au niveau cantonal les propositions faites par les communes et qui sont par la suite soumises à l'approbation du Conseil d'État, s'appuie sur la Loi Fédérale sur l'Aménagement du territoire entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 qui a comme buts principaux d'éviter le mitage du territoire, de réduire à une grandeur raisonnable les zones à bâtir, de densifier les zones à bâtir déjà existantes, de définir pour chaque commune de notre pays les zones à bâtir, les zones industrielles, celles nécessaires aux transports, celles consacrées aux loisirs, les zones agricoles, les forêts, etc. Tout ce travail repose non seulement sur des critères statiques mais intègre aussi les prévisions de développement de la population, de l'activité économique, des variations des besoins et des modes de vie.

Afin de rendre plus concrets ses dires, il présente en deuxième partie, à l'aide de photos, des exemples pratiques de perte des surfaces agricoles sur le territoire de la commune de Zuchwil, puis enfin, tout le travail de planification et de mise en place dans le cadre de l'implantation de la firme Biogen sur une partie de la friche industrielle laissée libre par la fermeture de l'ancienne fabrique de cellulose d'Attisholz. Ce dernier exemple montre aussi que l'aménagement du territoire n'a pas seulement un rôle de gendarme mais aussi un rôle constructif dynamique dans le cadre de l'activité économique d'une région.

La séance de questions donne à chacun l'occasion de s'informer un peu plus profondément sur quelques affaires locales comme par exemple le projet de la Wasserstadt et ses aspects aménagementaux, sur le fonctionnement des différentes instances politiques et administratives. Le nombre des participants à cette conférence et surtout le nombre des questions a bien montré le haut intérêt de ce thème pour chacun de nous.

Merci beaucoup, Monsieur Staub, pour cette très intéressante contribution à notre culture citoyenne.

Franziska Meyer / JPB